



Défense des Enfants

DEI-BELGIQUE

Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

DEI-Belgique

Rapport d'activité 2014

Projets 2015



1. Introduction.....	3
2. L'organisation	4
3. Activités de 2014	5
I. Outils pédagogiques	5
1. Le droit de l'enfant de connaître ses origines	5
2. L'intérêt supérieur de l'enfant.....	6
3. Les droits de l'enfant dans le cadre du placement	6
4. Le droit des enfants au respect de leur langue, leur religion et leur culture à l'école	7
5. La responsabilité du secteur des entreprises vis-à-vis des droits de l'enfant	7
6. Les droits de l'enfant expliqués aux grands	8
7. Centre de documentation en droits de l'enfant.....	8
II. Formations	9
III. Journée d'étude « Qui a peur des droits de l'enfant ? »	9
IV. Évaluation de l'action de DEI en éducation permanente	10
V. Campagne 2014.....	10
1. Objectifs	11
2. Déroulement / Actions entreprises	11
3. Résultats obtenus / Obstacles et difficultés	13
Premiers résultats	13
Obstacles et difficultés	13
4. Suivi.....	14
VI. Projet « Children's Rights Behind Bars »	14
1. Contexte	14
2. Objectifs	15
3. Activités en Belgique.....	16
VII. Actions en justice	16
VIII. Plaidoyer	16
IX. Autres activités.....	17
4. Projets 2015 (et 2016)	18
I. Action d'éducation permanente : formation et sensibilisation aux droits de l'enfant.....	18
II. Projets européens	19
III. Plaidoyer	20
IV. Campagnes 2015 et 2016	20
V. Communication	21
5. Conclusions	22



1. Introduction

Continuant sur sa lancée, son expansion, son professionnalisme, DEI-Belgique est fière de présenter son action de 2014.

Si l'activité traditionnelle de réalisation d'outils pédagogiques sur les droits de l'enfant, la formation et la sensibilisation se sont poursuivies comme par le passé, mais en veillant à améliorer la qualité des productions (chose possible grâce à la diminution du nombre d'outils imposés par an, et surtout grâce au recrutement de Géraldine), cette année se traduit par de nouveaux défis, et non des moindres.

En effet, nous avons été retenus pour coordonner un projet européen ambitieux, réunissant des partenaires dans 14 autres pays, et associant des institutions prestigieuses (dont le Conseil de l'Europe), ainsi que des experts mondiaux renommés !

Nous avons aussi pour ambition de réaliser une campagne d'envergure par an. En 2014, il s'agissait de promouvoir une parentalité positive en évitant le recours à la « fessée » comme moyen éducatif (ce qu'elle n'est évidemment pas).

Comme par le passé, ceci n'est possible que grâce à l'investissement impressionnant de toute une équipe motivée et qualifiée et l'aide de volontaires et stagiaires. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Sur le plan international, l'année 2014 marque l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, après un an et demi de lobby, d'une résolution appelant le Secrétaire général à faire réaliser une étude mondiale sur les enfants privés de liberté. Enfin, nous aurons une approximation un peu plus juste du nombre d'enfants privés de liberté, pour quelque motif que ce soit, dans tout type d'institution ou de lieu, et nous aurons une meilleure connaissance des conditions de détention, des raisons de la privation de liberté, de la durée et de ce qu'il faudrait faire pour réellement diminuer le recours à l'enfermement d'enfants en privilégiant des mesures non-privatives de liberté.

DEI-Belgique, qui consacre un temps non négligeable aux travaux du Secrétariat international de DEI, a joué un rôle déterminant dans l'adoption de cette résolution.

Il s'agit maintenant d'en assurer le suivi et la réalisation concrète. Tout reste à faire !

Ici comme ailleurs, l'élaboration d'une société plus respectueuse des droits de l'enfant, reste un travail de longue haleine, souvent long, parfois laborieux, qui porte régulièrement ses fruits mais qui est tellement important et enthousiasmant.

Bonne lecture.



2. L'organisation

DEI-Belgique en est à sa troisième année du contrat programme (de cinq ans, qui va jusqu'au 31 décembre 2016), et donc à mi-chemin de cette première étape.

En 2014, nous aurons eu une année entière dans nos nouveaux locaux du 1^{er} étage et pouvons dire que nous avons bien investi les lieux et que nous occupons l'espace au maximum de ses possibilités.

Comme nous travaillons régulièrement avec des stagiaires et volontaires, il est nécessaire d'avoir assez d'espace pour les accueillir. Cela est maintenant possible grâce aux espaces de travail tout-à-fait adéquats et au nouvel équipement (bureaux).

L'équipe est composée de Sarah Grandfils, Andrea Salcedo, Géraldine Mathieu, Marine Braun, Pierre-Yves Rosset et Benoît van Keirsbilck.

Et en 2013, nous avons bénéficié de l'aide de plusieurs stagiaires et volontaires :

Ioanna Gimnopolou (chargée de communication) ; Natascha Delahaut (chargée de communication) ; Dorothee Uytterhaegen (étudiante en droit) ; Ester Bhimuanga (étudiante en droit) ; Isabelle Verbruggen (étudiante en animation socio-culturelle et éducation permanente) ; Surya Ohara (étudiante en langues et littérature modernes) ; Marie Zune (étudiante en sociologie) ; Yolanda Fernandez (volontaire relations internationales) ; Alejandra Uribe Restrepo (volontaire en traduction) ; Eloïse de la Croix (juriste).



3. Activités de 2014

I. Outils pédagogiques

Une modification attendue est intervenue en 2014 : le nombre d'outils à devoir réaliser par an est passé de 10 à 7 (pour notre catégorie de subvention). Cette nouvelle est une excellente chose car nous pourrions consacrer plus de temps au qualitatif, ce qui était plus difficile auparavant vu la quantité d'outils demandée.

Cette année, nous avons aussi retravaillé de manière importante le processus d'élaboration des outils pédagogiques, pour mieux harmoniser le travail des différentes personnes qui participent à cette tâche et améliorer aussi la qualité des réalisations, leur ancrage dans la société et veiller à ce qu'elles soient les plus utiles possible. À cet égard, nous veillons aussi à mieux les diffuser ciblant plus précisément les publics concernés.

Voici les 7 outils qui ont été réalisés en 2014.

1. Le droit de l'enfant de connaître ses origines

Thèmes : Vie familiale - L'image de l'enfant - Droits civils et politiques

Mots clés : Identité – Origine – Filiation – Conception – Adoption – Accouchement sous X – Procréation médicalement assistée – Gestation pour autrui – Mère porteuse - Inceste

Résumé

Les thèmes du secret et de l'anonymat reviennent régulièrement en matière d'adoption, d'accouchement sous « X », de procréation médicalement assistée, de gestation pour autrui, d'interdit de l'inceste, d'empreintes génétiques,... Si le questionnement sur les origines n'est pas neuf, jamais il n'a été posé avec autant de force et on assiste à une véritable revendication d'un droit d'accéder à ses origines. Les enfants adoptés, devenus adolescents ou adultes sont souvent à la recherche de leurs origines. Les progrès scientifiques permettent de « fabriquer » des enfants hors sexualité en multipliant le nombre de personnes impliquées dans la conception d'un enfant.

Le législateur peut-il refuser à un être humain de savoir d'où il vient ? La loi devrait-elle reconnaître et garantir à tout individu le droit de connaître ses origines maternelle et paternelle ? Sur le plan international, devrait-on consacrer un droit de la personne à connaître ses origines ? Et d'ailleurs, qu'entend-on par « origines » ? Ce sont à de telles interrogations que cet outil répond, dans une approche combinant le droit international et le droit comparé, la psychologie et la sociologie.

La fiche pédagogique permet de réaliser une animation avec des professionnels confrontés, dans leur activité, de manière directe ou indirecte, à la question de l'accès aux origines : organismes d'adoption, centres de fertilité, médecins, juristes, psychologues, assistants sociaux, etc.

2. L'intérêt supérieur de l'enfant

Thèmes : Convention des droits de l'enfant (la CIDE) / généralités - Justice des mineurs

Mots clés : Intérêt supérieur de l'enfant – Décision – Expression – Participation – Avis – Comité des droits de l'enfant – Justice – Juge – Autorité

Résumé

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les décisions le concernant. Ce principe est repris dans de nombreuses normes nationales, européennes et internationales. Il est donc essentiel de comprendre et d'encadrer ce principe. Mais, il n'est pas défini et peut donc poser des difficultés d'application et d'interprétation. Certains instruments sont venus apporter quelques précisions à ce concept et ont permis de le rendre plus compréhensible. En 2013, le Comité des droits de l'enfant a adopté l'Observation générale n°14 *sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt soit une considération primordiale* qui vise à interpréter la Convention des droits de l'enfant.

3. Les droits de l'enfant dans le cadre du placement

Thèmes : Vie familiale - Droits sociaux et culturels / niveau de vie

Mots clés : Famille – Placement – Institution – Famille d'accueil – Décision administrative ou judiciaire – Enfant en danger – Besoins psychosociaux

Résumé

Cette fiche traite du respect des droits fondamentaux des enfants qui sont pris en charge par des institutions, en dehors de leur milieu familial, suite à une décision administrative ou judiciaire qui vise à les protéger s'ils sont en danger ou en difficulté, privés de famille, ont des problèmes de santé ou de santé mentale ou encore sont soupçonnés ou convaincus d'avoir commis un délit. Peu importe le lieu, la durée et le cadre du placement, les droits de chaque enfant retiré de son milieu familial devraient être respectés même si le placement implique inévitablement une atteinte ou limitation de certains droits. Cet outil pédagogique vise à présenter le cadre légal international et national qui protège ces enfants et les besoins psychosociaux qui sont souvent mis en péril lors du placement. La fiche pédagogique permet de réaliser une animation pour des professionnels, des parents, des étudiants, des enfants et des jeunes, etc.



4. Le droit des enfants au respect de leur langue, leur religion et leur culture à l'école

Thèmes : Droits sociaux et culturels / niveau de vie - Droit à l'éducation - Participation et expression

Mots clés : Langue – Culture – Religion – Minorité – Migrant – Étranger – Éducation interculturelle – Paix – Violence – Compréhension – Communication

Résumé

Les enfants ont droit au respect de leur langue, leur religion et leur culture ; c'est un enjeu pour les "minorités", les migrants ou plus généralement l'ensemble des élèves, et un défi pour les autorités éducatives chargées de les promouvoir. Mais comment cela se passe-t-il à l'école ? Une des pistes est l'éducation interculturelle afin de favoriser la paix, lutter contre les tensions et des conflits identitaires qui sont une cause de la violence. Les sociétés actuelles sont de plus en plus diverses, hétéroclites. Ces différences identitaires, culturelles, religieuses, etc. nécessitent des capacités de compréhension, de communication et de coopération mutuelles qui soient porteuses d'enrichissement, sous peine de dégénérer sous forme de conflits, de violences et d'atteintes aux droits de l'Homme.

5. La responsabilité du secteur des entreprises vis-à-vis des droits de l'enfant

Thèmes : Droits sociaux et culturels / niveau de vie - Droit à l'éducation – Nord/sud - Violence contre les enfants

Mots clés : Travail des enfants – Consommateurs – Coopération au développement – Entreprise – Secteur privé – ONU – Union européenne – Banque mondiale – Code de conduite – Éducation

Résumé :

Cet outil pédagogique a pour objectif principal d'analyser les obligations du secteur commercial dans le respect des droits fondamentaux des enfants. Au niveau national, il s'agit de voir ce que prévoit la loi belge sur la Coopération au Développement. Au niveau international, cet outil analyse le rôle des grandes entreprises dans le respect des droits de l'enfant et en particulier les questions du travail des enfants, du droit à l'éducation, du salaire décent, des obligations internationales,... mais aussi le rôle des institutions internationales et les moyens dont elles disposent dont l'adoption d'une convention spécifique. Enfin, il s'agira de voir ce que peuvent faire les citoyens en tant que consommateurs conscients et responsables et les entreprises en se dotant de codes de conduite.

6. Les droits de l'enfant expliqués aux grands

Thèmes : Convention des droits de l'enfant (la CIDE) / généralités - Droits sociaux et culturels / niveau de vie - Mécanisme de contrôle et de suivi - Droits civils et politiques - Violence contre les enfants - Participation et expression - Enfants migrants - Justice des mineurs - L'image de l'enfant - Droit à l'éducation - Droit à la santé - Vie familiale

Mots clés : Droits enfants – Participation – Intérêt supérieur – Identité – Famille – Justice – Enfermement.

Résumé

Ce livre apporte des réponses claires et précises à ces questions et à bien d'autres. Cet ouvrage a été conçu afin de diffuser et promouvoir les droits de l'enfant. Il entreprend de vulgariser la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, c'est à dire de traduire dans un langage destiné au plus grand nombre un texte juridique souvent ardu et peu accessible. De cette manière, il offre à toute personne intéressée le moyen de découvrir les droits de l'enfant dans un langage simple et devient le point de départ d'un travail de transmission indispensable, des grands vers les plus jeunes. Car pour faire appliquer et respecter ces droits, encore faut-il les connaître et les comprendre...

“Connaître la Convention, c'est en ressentir la portée. Au-delà des mots, elle est avant tout une promesse : la promesse d'un monde équitable et solidaire, qui aura compris et intégré dans son développement qu'il n'y a pas d'avenir possible sans accorder une priorité absolue au bien-être de ses enfants.”

7. Centre de documentation en droits de l'enfant

Thèmes : Convention des droits de l'enfant (la CIDE) / généralités - Droits sociaux et culturels / niveau de vie - Mécanisme de contrôle et de suivi - Droits civils et politiques - Violence contre les enfants - Participation et expression - Enfants migrants - Justice des mineures - L'image de l'enfant - Droit à l'éducation - Droit à la santé - Vie familiale

Résumé

L'accès à la documentation sur les droits de l'enfant est très important pour faciliter les recherches et permettre de trouver l'essentiel dans un lieu centralisé avec un moteur de recherche efficace.

En 2014, nous avons amélioré le site internet et la banque de données ; il y a actuellement 430 documents qui y ont été placés et qui sont donc largement accessibles. Nous y avons aussi mis une centaine de films qui peuvent être utilisés comme support à un débat ou une animation.

La documentation est classée en fonction de différentes catégories déterminées à l'avance : communiqués (de presse,...), documents et rapports, jurisprudence (décisions judiciaires), films et documentaires, outils pédagogiques, lettres d'information. Le contenu est également classé par thèmes liés aux droits de l'enfant et chaque document possède des « mots clés » permettant d'affiner la recherche.

En outre, nous avons une bibliothèque « papier » qui comprend de nombreux ouvrages qui ne sont pas accessibles sur internet.

L'objectif à terme est d'ajouter plus de 200 décisions de jurisprudence internationales faisant référence aux droits de l'enfant et d'ajouter une centaine de documents récents en matière de droits de l'enfant.

Améliorer l'accès à l'information est bien entendu capital ; même si chacun peut retrouver des bribes d'informations sur le web, une centralisation sur notre site est très utile.

II. Formations

La production d'outils pédagogiques doit s'accompagner de leur utilisation, faute de quoi ce travail est désincarné et déconnecté du terrain. C'est pourquoi, nous avons augmenté le nombre de formations que nous organisons directement ou pour lesquelles nous sommes sollicités. En 2014, nous avons développé en particulier les axes suivants :

- Intégration dans le catalogue de formation de Jeunesse & Droit (3 journées de formation par an sur une présentation des outils pédagogiques, les mécanismes de recours et la justice adaptée aux enfants) ;
- Nous avons sensibilisé en 2014 près de 200 accompagnatrices des transports scolaires de la Région Wallonne dans le cadre de formations d'une journée visant à leur donner une première approche des droits de l'enfant pour qu'elles les intègrent mieux dans leur pratique ;
- Pour la 6^{ème} année consécutive, nous avons participé à l'organisation du Certificat interdisciplinaire en droits de l'enfant et nous avons délivré plusieurs modules de cours dans ce cadre.
- Formation ponctuelle (Geomoun) qui consistait en l'identification de projets de développement dans le cadre de la protection de l'enfance.

III. Journée d'étude « Qui a peur des droits de l'enfant ? »

Vu les progrès qu'il reste encore à faire en matière de droits de l'enfant, on peut s'interroger sur une éventuelle peur que provoque ces droits. Une conférence a donc été organisée pour apporter des éléments de réponses à cette question. Elle a eu lieu à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant) à Louvain-la-Neuve en collaboration avec le Centre interdisciplinaire en droits de l'enfant.



IV. Évaluation de l'action de DEI en éducation permanente

Une étudiante en sociologie a fait un stage d'évaluation participative au sein de DEI. Celui-ci visait à évaluer notre action en matière d'éducation permanente. Pour cela, elle a pris son temps pour analyser le processus d'élaboration des outils pédagogiques, notre action, nos discours, contacter des partenaires, ...

Ce travail débouchera sur un rapport de stage qu'elle nous remettra pour nous permettre de poursuivre la réflexion et intégrer ses remarques et commentaires dans notre action future.

V. Campagne 2014

Fin 2013, DEI-Belgique a décidé de lancer une campagne pour promouvoir l'éducation non-violente en vue de déboucher sur l'interdiction légale des châtiments corporels dans tous les milieux : la famille, l'école, les milieux institutionnels,...

Cela fait des années que cette question est une préoccupation pour l'association. Même si on constate qu'il y a une attention un peu plus importante consacrée à cette forme de violence à l'encontre des enfants (parce qu'elle est sans doute la plus banalisée), la prévalence de cette pratique ainsi que sa large acceptation sociale montrent que ces efforts sont largement insuffisants.

Les campagnes, notamment menées par YAPAKA, qui dispose pourtant de moyens considérables pour remplir sa mission (publications, spots radio et TV, affiches,...), n'aboutissent manifestement pas à changer fondamentalement la perception du public de l'importance de privilégier une éducation non-violente.

Lors de nos formations, à chaque fois que ce thème est abordé, il suscite immédiatement le débat et un nombre important de personnes continuent à soutenir « qu'une claque n'a jamais tué personne » (ce qui est objectivement faux), qu'« ils ont reçu des claques et voilà ce que ils sont devenus ». On pourrait citer de nombreux témoignages confirmant que l'affirmation de l'autorité via la violence physique ponctuelle est malheureusement indispensable dans une perspective éducative. Et que dans le cas contraire, on priverait les parents de tout moyen de remplir leur rôle.

Nombre de personnes considèrent que les autorités n'ont pas à venir voir chez elles comment elles élèvent leurs enfants et « qu'elles font ce qu'elles veulent ». Elles considèrent ces actes comme une intrusion dans leur vie privée.

On le voit, la thématique reste très sensible et souvent très difficile à aborder parce qu'elle renvoie au vécu de chacun, en tant qu'enfant qui a, ou non, reçu des claques, ou en tant que parent qui a sans doute été confronté à cette question et se sent parfois coupable mais n'ose pas le reconnaître.

Une autre dimension du débat touche à la réponse à donner et à la crainte de pénaliser « la baffe éducative ». Il n'a jamais été question « d'envoyer tous les parents en prison » mais plutôt de réglementer la violence au sein du foyer. Il est bien évidemment qu'il n'y aura des poursuites pénales que dans les cas de maltraitance avérée.

Les propositions de loi qui ont été déposées ces dernières années n'ont jamais abouti à une modification de la législation, se heurtant à des résistances de la part de parlementaires et même de Ministres qui véhiculent aussi, tout haut, les lieux communs rappelés ci-dessus. Ceci, malgré une condamnation du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe qui n'a jamais eu de conséquences véritables.

Cette thématique, on le voit, reste d'actualité d'autant plus qu'une nouvelle plainte collective a été introduite contre la Belgique pour le même motif (il n'y a pas d'interdiction explicite des châtiments corporels dans notre législation) et débouchera plus que vraisemblablement sur une nouvelle condamnation.

1. Objectifs

La finalité de notre action est de promouvoir une éducation non-violente et donc de diminuer considérablement le recours à toutes formes de violences contre les enfants et ce, dans tous les lieux (famille, école, justice, société,...).

Pour ce faire, nous sommes persuadés qu'une législation rappelant le cadre (à savoir qu'on n'utilise pas la violence pour éduquer un enfant) est indispensable bien qu'insuffisante. En effet, elle ne permettra pas à elle seule d'aboutir à ce résultat mais constitue un passage obligé pour y tendre.

Le premier objectif de DEI-Belgique est donc de plaider pour l'adoption d'une législation claire qui interdit l'usage de la violence à des fins éducatives.

Ensuite, s'appuyant sur cette législation, il s'agira de favoriser des campagnes de prévention, associant divers acteurs, pour promouvoir cette éducation non-violente.

2. Déroulement / Actions entreprises

Pour aboutir à ce résultat, il est nécessaire de convaincre des parlementaires de déposer une nouvelle proposition de loi interdisant les châtiments corporels dans tous les milieux, notamment dans le cadre familial.

C'est dans cette optique que l'action a démarré par la rédaction d'une « lettre ouverte » aux parlementaires pour attirer leur attention sur la question et les inciter à agir. La rédaction de cette lettre ouverte aura été l'occasion de réfléchir aux arguments à utiliser et à trouver le bon angle d'approche pour tenter de dépasser les réticences.



Ensuite, nous avons rédigé une pétition en espérant qu'un large soutien à cette initiative aiderait à convaincre les parlementaires. Nous avons donc mis cette pétition en ligne et l'avons diffusée largement.

Pour soutenir notre communication concernant tant la pétition que la lettre ouverte, nous avons créé une page spécifiquement dédiée à cette campagne sur notre site : <http://www.dei-belgique.be/fr/component/k2/item/80-signez-notre-petition>

Nous avons utilisé toutes les occasions possibles pour parler du problème et promouvoir nos pistes de solution : nous abordons régulièrement la question lors de nos formations (par exemple avec les accompagnatrices de transport scolaire ou encore avec les institutions de l'aide à la jeunesse) ou lors de conférences (notamment une conférence organisée en décembre 2014 intitulée « Qui a peur des droits de l'enfant ? » où une des interventions était consacrée à l'interdiction des châtimets corporels).

Nous avons également provoqué plusieurs rencontres avec d'autres acteurs importants sur cette problématique : les équipes SOS-enfants, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant, la Coordination de l'aide aux victimes de maltraitance (qui mène la campagne YAPAKA). L'objectif de ces rencontres est d'échanger nos points de vue sur la meilleure manière d'appréhender ce problème et d'élaborer des stratégies communes pour se renforcer l'un l'autre.

Nous avons aussi soutenu l'association « APPROACH » qui a déposé une nouvelle plainte contre la Belgique auprès du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour les aider dans cette procédure et les informer sur les évolutions en Belgique.

Nous avons réuni du matériel de campagnes et d'informations, notamment émanant du Conseil de l'Europe qui a réalisé des brochures, dépliants et d'autres documents très bien pensés pour promouvoir une éducation non violente. Nous avons également réuni des vidéos, du matériel réalisé par des associations étrangères, ... pour soutenir nos formations et actions de sensibilisation.

Nous avons aussi récolté de la jurisprudence qui traite de la violence au sein de la famille et constaté qu'il y a des décisions qui vont dans des sens différents, ce qui nous renforce dans notre conviction que sans réglementation claire, il n'y aura pas de réel progrès (certains juges continuant à affirmer qu'il n'est pas interdit de frapper son enfant !).

Nous avons bien entendu rédigé l'un ou l'autre communiqué de presse pour soutenir les démarches entreprises et répondu à de nombreux interviews, réalisé des émissions radio,...

Enfin, nous avons publié divers documents (lettres ouvertes, commentaires de jurisprudence, ...), notamment dans le Journal du droit des jeunes.

3. Résultats obtenus / Obstacles et difficultés

Premiers résultats

Nous pensons que nos actions ont eu pour conséquence de remettre le sujet des châtiments corporels sur la scène médiatique et politique. Il y a eu plusieurs débats et publications qui sont revenus sur le sujet et différentes prises de positions publiques (pas toujours dans le même sens d'ailleurs, ce qui nous incite à poursuivre nos démarches).

Nous avons pu, à travers nos contacts, faire un travail de sensibilisation, étonnamment indispensable, auprès d'acteurs qu'on aurait pensé « acquis à la cause », et en particulier les équipes SOS-enfants.

À travers les formations, les journées d'études et conférences, nous avons clairement pu « faire passer le message » et nous pensons que peu à peu, les mentalités sont en train de changer, mais le rythme est encore lent et l'absence de législation claire nous empêche de pouvoir être beaucoup plus affirmatif dans notre discours.

On a pu s'accorder avec d'autres acteurs clés en Communauté française pour élaborer une stratégie commune et se renforcer mutuellement ; c'est particulièrement le cas du Délégué général aux droits de l'enfant.

On travaille sur un rapprochement similaire avec la campagne YAPAKA, même s'il s'avère que ce n'est pas aussi simple qu'on aurait pu l'espérer.

L'aboutissement de la plainte collective auprès du Conseil de l'Europe, qui devrait intervenir dans le courant de la fin du mois de mai, nous donnera une nouvelle occasion de réaffirmer notre demande d'une législation claire en la matière, ceci d'autant plus fortement qu'il s'agira d'une exigence (répétée) d'une instance internationale.

Nous finalisons également une position commune avec le Délégué général aux droits de l'enfant (et peut-être YAPAKA) qui permettra de renforcer notre discours auprès des autorités belges.

Obstacles et difficultés

Les obstacles sont multiples et à différents niveaux :

- Manifestement, les réticences restent nombreuses et émanent de secteurs variés alors qu'on aurait imaginé leur soutien (campagne YAPAKA, équipes SOS-enfants,...). Du côté du public, les réticences sont aussi très importantes et profondément ancrées dans les coutumes et les croyances.
- Ceci est apparu d'autant plus clairement dans le cadre de la pétition qui n'aura finalement pas permis de réunir un large soutien à notre initiative alors qu'on espérait s'appuyer dessus

pour tenter de convaincre les parlementaires. Nous sommes arrivés à la conclusion que ce moyen-là n'est sans doute pas le plus adéquat pour poursuivre notre objectif.

- Le travail est manifestement de plus longue haleine que prévu.
- La décision du Conseil de l'Europe qui est attendue depuis longtemps n'arrivera que fin mai ; or, il s'agit d'un élément capital pour appuyer notre position et notre campagne.

4. Suivi

Il est bien certain que l'action ne s'est pas arrêtée au 31 décembre 2014 d'autant plus qu'un bon bout de chemin a été parcouru et que nos démarches ont permis d'aboutir à fédérer des positions et donc de renforcer notre discours. La décision du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe nécessitera également un suivi et fera l'objet d'une médiatisation importante qui appuiera de nouveau notre campagne.

La campagne se poursuivra donc jusqu'au moment où une législation sera adoptée. Par la suite, il s'agira d'utiliser cette législation dans des campagnes s'adressant à un large public parce que nous savons que la législation à elle seule ne suffit pas.

VI. Projet « Children's Rights Behind Bars »

DEI-Belgique coordonne un projet, financé par la Commission européenne, qui porte sur "Les Droits de enfants détenus. Droits fondamentaux des enfants privés de liberté: l'amélioration des mécanismes de surveillance". Ce projet est échelonné sur 24 mois, de mars 2014 à février 2016.

Il implique 14 pays européens (dont un en dehors de l'UE), dix experts internationaux renommés, des partenaires de premier plan tels le Conseil de l'Europe, le Comité de prévention de la Torture, le Sous-Comité de prévention de la torture des Nations Unies,...

1. Contexte

Partout en Europe, il y a beaucoup d'enfants privés de leur liberté. Selon la Convention relative aux droits de l'enfant (ONU), un enfant a le droit à une protection spéciale compte tenu de sa vulnérabilité et de ses besoins particuliers (art. 37 et 40).

Plusieurs institutions internationales des droits de l'Homme effectuent des visites de surveillance des lieux de détention dans le but de superviser les conditions de détention et de prévenir la torture et autres violations des droits de l'Homme. Au niveau européen et de l'ONU, on retrouve le CPT, SPT, la MPN sous l'OPCAT et la CAT. Ces organes de contrôle, en particulier le CPT et le SPT, effectuent des visites régulières dans les centres de détention pour vérifier les conditions de vie et de procédures des détenus, y compris des installations de détention pour mineurs et des cellules de police.



Des directives pratiques existent et sont utilisées par ces organisations lors de la visite des centres de détention pour adultes. Ils établissent les procédures à suivre pendant les visites dans les différents centres de détention.

Actuellement, il n'y a pas de critères harmonisés en Europe pour l'évaluation de la situation de ces enfants. L'absence de critères de base compromet la coordination et l'harmonisation des pratiques adéquates entre les organes de contrôle, et entrave également l'obtention de données comparables sur la situation réelle de ces enfants et sur la force de ces mécanismes. Cela conduit à une mauvaise utilisation des ressources existantes lors de situations critiques pour prévenir les violations des droits de l'Homme.

Les enfants ne sont pas des adultes et ont des besoins et des droits particuliers. Ainsi, quand il s'agit de visiter les centres fermés, des critères particuliers doivent être pris en compte. À titre d'exemple, différentes techniques s'appliquent lors de l'entretien des enfants. Des procédures spéciales multidisciplinaires (pédagogiques, psychologiques, etc.) doivent être appliquées afin d'évaluer correctement la situation de l'enfant. Le but ultime de la détention étant la réhabilitation, il faut donc travailler pour la réinsertion de l'enfant dans la société. À cet égard, le droit international des droits de l'Homme comprend des normes spécifiques pour les enfants détenus. Le suivi des détentions de mineurs exige également la spécialisation accompagnée d'une méthodologie précise et de contrôleurs qualifiés.

2. Objectifs

L'objectif principal de ce projet est d'améliorer le respect des droits fondamentaux des enfants privés de liberté. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel que les organes de contrôle fonctionnent dans une confiance mutuelle et coopérative et de façon harmonisée au niveau international, mais également entre le niveau national et international, et qu'ils disposent d'outils pratiques pour le faire.

La principale réalisation de ce projet sera un guide pratique à destination des professionnels pour les aider à conduire leurs visites des centres où les enfants sont privés de liberté, en particulier les centres de détention pour mineurs. Le Guide sera basé entre autres sur les recherches nationales menées par chaque partenaire, l'expertise de plusieurs professionnels (des avocats et universitaires, des experts qui travaillent pour les organes de contrôle tels que le CPT, SPT, etc., des ONG actives dans ce domaine au niveau international), les normes juridiques européennes et internationales pertinentes. Il reposera également sur les résultats et les apports des trois rencontres européennes. Outre le Guide, seront réalisés un site web et une brochure explicative.

Le guide sera présenté aux experts des organes de surveillance lors d'une conférence finale où des représentants de tous les pays de l'UE seront invités. En ce qui concerne le suivi du projet, plusieurs activités seront entreprises à l'aide de ce guide au niveau national et international.

3. Activités en Belgique

DEI-Belgique assume la coordination générale du projet, est en contact régulier avec les partenaires des autres pays, supervise les recherches nationales et a donné les directives méthodologiques pour leur réalisation.

De même que les partenaires l'ont fait dans leurs pays respectifs, nous avons bien évidemment fait la recherche nationale sur le monitoring des lieux de détention d'enfants, tant en Communauté française que flamande.

VII. Actions en justice

En cette matière, en 2014, nous avons surtout veillé à assurer, dans la mesure du possible, le suivi des actions menées les années précédentes, notamment sur la question du droit d'action des associations, mais sans que rien de précis ne bouge pour le moment. Il s'agira de poursuivre l'action et à un moment donné, de passer à la vitesse supérieure tant il est inadmissible que plus d'un an après la décision de la Cour constitutionnelle (qui considère qu'il est discriminatoire de refuser le droit d'action à des associations qui visent à faire respecter les droits fondamentaux), rien n'ait bougé !

Par ailleurs, nous avons obtenu l'annulation du protocole FEDASIL-Office des étrangers-Service des tutelles qui contournait la loi pour donner à l'Office des étrangers le rôle d'identification des mineurs non accompagnés signalés sur notre territoire. Ici aussi, il est indispensable de poursuivre le travail et de s'assurer que l'annulation est bien respectée par les acteurs en place.

VIII. Plaidoyer

Enfin, DEI-Belgique est actif pour partager son expérience dans de nombreux lieux et alimenter ainsi la réflexion et son suivi. En particulier, il s'agit de :

- Suivre l'élaboration des directives européennes, notamment sur l'accès à la justice, la justice adaptée aux enfants, le droit des enfants suspectés d'avoir commis un délit, l'accès à l'avocat,...
- Suivre la stratégie du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne sur les droits de l'enfant (pour le Conseil de l'Europe, évaluation de la stratégie 2012-2016 et élaboration de la stratégie 2017-2022)



IX. Autres activités

- Participation aux réunions et activités de la CODE (Coordination des ONG pour les droits de l'enfant où DEI-Belgique est représentée par Andrea Salcedo, qui est également administratrice) et notamment rédaction d'une « carte blanche » (sur l'accès à la justice pour les enfants) dans leur étude 2014 à l'occasion des 25 ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- Participation aux réunions et travaux du CIDE (Centre interdisciplinaire des droits de l'enfant).
- Participation à différents groupes de travail (notamment autour de la santé mentale)
- Participation au Salon de l'éducation à Charleroi 2014 et au Salon des outils pédagogiques à Namur 2014.
- Participation à l'université d'été organisée par Save the Children Italie sur l'accès à la justice des enfants
- Participation à « side-events » et conférences au niveau européen, quelques exemples :
 - "European Progress in Achieving Child Friendly Justice", conférence organisée par Eurochild en février 2014 ;
 - "Children on the Move", conférence organisée par Terre des Hommes en février 2014 ;
 - 'Fundamental Rights for Roma people', organisée par la FRA (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne) en juin 2014.



4. Projets 2015 (et 2016)

I. Action d'éducation permanente : formation et sensibilisation aux droits de l'enfant

- Réaliser (au moins) 7 outils pédagogiques ; les thèmes suivants sont retenus à ce stade :
 - Guide pratique de monitoring des lieux de détention d'enfants
 - L'audition de l'enfant en justice protectionnelle – manuel de formation
 - Les recours internationaux : guide pratique à l'attention des avocats et juristes
 - Le droit à l'éducation des enfants privés de liberté
 - Les enfants dont un parent est détenu
 - Les droits des enfants porteurs de handicap
- Repasser en revue tous les anciens outils et voir s'il y a lieu de les mettre à jour/compléter. Nous avons également le projet de réaliser un tableau qui favorisera le suivi de ces différents outils. (faire un tableau pour le suivi)
- Multiplier les journées de formation
 - Augmenter le nombre de formations avec Jeunesse & Droit
 - Continuer les formations pour les accompagnatrices scolaires (et les chauffeurs de bus)
 - Développer les formations à la carte (par exemple pour les institutions de l'aide à la jeunesse – participer à l'évaluation de l'action des services Aide à la jeunesse avec les droits de l'enfant comme grille de lecture, participer aux conseils pédagogiques,...)
 - Proposer des formations sur la base de nos outils pédagogiques
- Développement du centre de documentation (ajout d'une rubrique « jurisprudence internationale et mise en ligne de près de 230 décisions de juridictions internationales qui touchent aux droits de l'enfant ainsi qu'une centaine de nouveaux documents, rapports, recherches,...)
- Écoles « droits de l'enfant » : collaboration avec Plan-International et l'UNICEF
- Réalisation d'un guide de formation pour les enseignants : collaboration avec l'UNICEF



- Formation des futurs coopérants et élaboration d'un outil de formation sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement : avec la plate-forme sur les droits de l'enfant dans la coopération au développement
- Collaboration avec l'association Hispano-Belga : formation des animateurs de l'école de devoirs et les autres animateurs socio-culturels de l'association pour les sensibiliser aux droits de l'enfant et les aider à aborder des thématiques avec les enfants

II. Projets européens

- Projet « Children's rights behind bars »
 - Séminaire avec les partenaires (1 séminaire en septembre 2015)
 - Rédaction d'un guide pratique sur le monitoring des lieux de détention
 - Actions spécifiques en Belgique (notamment la campagne « article 40 » sur la banalisation de l'enfermement, voir ci-après, la présentation du rapport de recherche belge à l'occasion d'une journée d'étude en collaboration avec la Commission nationale des droits de l'enfant, diffusion du rapport national, suivi de nos recommandations,...)
- Projet « Twelve » sur l'audition des enfants en justice (coordonné par DEI-Italie, avec DEI-Espagne et des partenaires dans 3 autres pays européens)
 - Étude de la législation et des pratiques en Belgique francophone
 - Focus groups pour l'évaluation qualitative de l'audition et la participation des enfants en justice (avant, pendant et après les procédures)
 - Réalisation d'un support pédagogique pour l'audition des enfants en justice
 - Test du support pédagogique
 - Diffusion et promotion
- Projet « Pro-Just » (Coordonné par Terre des Hommes Hongrie) dont l'objectif général est de s'assurer que les enfants étrangers, accusés ou suspectés dans une procédure pénale (protectionnelle – fait qualifié infraction), bénéficient de garanties procédurales auxquelles ils peuvent prétendre en application des directives. Il faudrait également améliorer les connaissances et capacités de base des agents concernant l'application de la loi et des praticiens légaux afin de s'assurer du respect des procédures pénales.



- Sensibilisations au niveau national et récoltes de données
- Analyse comparative au niveau régional
- Élaboration d'un guide pour les praticiens du droit, qui comprendra le point de vue des enfants étrangers ; il donnera du contenu au projet de directive sur les garanties procédurales pour les enfants suspects ou accusés
- Plaidoyer et dissémination des résultats dans 5 États-membres de l'UE et diffusion au niveau national du rapport final (et présentation aux praticiens)
- Échanges régionaux de professionnels de la justice pour identifier les possibilités de reproduire des pratiques intéressantes dans leur système national
- Conférence finale pour promouvoir le guide destiné aux praticiens du droit

III. Plaidoyer

- Participer au rapport alternatif des ONG sur l'EPU (Examen périodique universel)
- Suivre les actions en justice pour obtenir des changements :
 - Sur le droit d'action en justice des associations
 - Sur l'identification et la prise en charge des MENA (Mineurs étrangers non accompagnés)
 - Sur l'accueil des enfants étrangers

IV. Campagnes 2015 et 2016

- Poursuite de la Campagne 2014 sur les châtements corporels (notamment suivi de la plainte au Comité des droits sociaux, des contacts avec le Délégué général aux droits de l'enfant, YAPAKA et les équipes SOS-enfants, publications, réalisation de nouveau matériel de sensibilisation,...)
- En 2015, développer une campagne « Article 40 » contre la « banalisation de l'enfermement » avec des données fiables sur la réalité de l'enfermement des enfants en Belgique (bases légales, centres et lieux de privation de liberté, nombre, durée, description,...), réponse aux lieux communs et stéréotypes sur l'enfermement (et plus



largement la justice des mineurs), permettre à des enfants privés de liberté de s'exprimer sur leur enfermement, leurs espoirs, leur futur, ce qu'ils ont envie de dire à ceux qui sont dehors, réaliser des animations artistiques sur le juste et l'injuste, réaliser un reportage photo participatif avec des jeunes enfermés pour en faire une exposition photo, rédiger un livre sur l'enfermement des enfants en Belgique ainsi qu'un livre avec les photos et des citations d'enfants enfermés, ...)

- En 2016, développement d'une campagne sur le droit de l'enfant de connaître ses origines : suivi législatif, sensibilisation, information, inscription du droit à connaître ses origines dans la loi, éviter des régressions,...

V. Communication

- Poursuivre l'amélioration du site web
- Développer notre présence sur les réseaux sociaux
- Relancer notre newsletter
- Améliorer la présentation des outils (les rendre plus attractifs)
- Mieux diffuser les outils
- Participation à des salons (de l'éducation, des outils pédagogiques), organisation de stands (lors de journées d'étude), participation à des festivals (0 > 18), ...

5. Conclusions

Nous pouvons donc dire que 2014 fut une année bien remplie, avec des projets diversifiés et débouchant sur un impact bien réel.

DEI-Belgique assume un rôle important dans le paysage des droits de l'enfant en Belgique francophone et notre action rayonne souvent bien au-delà de ce territoire.

Nous pensons pouvoir affirmer que notre action est perçue comme crédible et nous arrivons à faire progresser la connaissance du public dans les droits de l'enfant et, espérons-le également, le respect des droits.

Nous sommes conscients que les actions que nous entreprenons constituent des défis importants et qu'il faut pouvoir le relever à moyen et long terme. Pour ce faire, la stabilisation de l'association et de son personnel restent des objectifs majeurs sur lesquels nous travaillons avec conviction.